

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 07 avril 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 28 mars 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 44
Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de présents participant au vote : 37
Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Monsieur Laurent GOBET	

Membres absents :

Madame Claire TOMASELLI	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN
Madame Christine MARTIN	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Clauses d'insertion - Subvention 2022 - Association « CREATIV', cluster emploi-compétences du bassin dijonnais »

CREATIV', le cluster emploi-compétences du bassin dijonnais, est une association qui intervient pour le compte des collectivités territoriales et des services de l'État sur le champ de l'emploi, de l'insertion et des compétences.

CREATIV' constitue ainsi un outil territorial majeur favorisant une coopération renforcée entre les partenaires de l'emploi, en particulier l'État, la Région et le Département. Son action vise à prolonger celle des services de Dijon Métropole au bénéfice des entreprises et des actifs du territoire.

En 2021, les clauses d'insertion ce sont :

- 1 012 salariés** (participants) qui ont travaillé sur le dispositif sur 307 marchés de 128 opérations ;
- 367 467 heures** d'insertion réalisées ;
- 65 embauches.**

Le projet de convention joint au présent rapport, a pour objet de préciser, pour l'année 2022, les modalités de participation financière de Dijon Métropole concernant le travail d'appui, de conseil et d'accompagnement proposé par Créativ sur le territoire métropolitain pour soutenir le maintien et le développement des clauses d'insertion.

Créativ' s'engage à :

- une collaboration avec les services des DGD « Cohésion sociale » et « Attractivité et rayonnement » de Dijon métropole ;
- une offre de services s'inscrivant en complémentarité de celle de Pôle Emploi et de la Mission locale ;
- l'atteinte des objectifs afférents au dispositif des clauses d'insertion ;
- une attention toute particulière en direction des publics issus des quartiers Politique de la Ville, notamment en terme de lutte contre les discriminations et d'Égalité femme/homme.

De même, CREATIV' s'engage à réaliser un bilan semestriel et annuel de l'activité des clauses d'insertion.

Pour animer le dispositif des clauses d'insertion, le budget prévisionnel 2022 de CREATIV' est de 335 019 €, dont :

- 146 634 € proviennent de l'État ;
- 108 000 € proviennent du Conseil Départemental (FSE) ;
- 36 000 € proviennent d'une subvention spécifique de Dijon métropole ;
- 8 265 € proviennent d'une subvention de fonctionnement de Dijon métropole (200 000€) fléchée en partie sur les clauses ;
- 6 120 € proviennent de fonds privés.

Pour l'année 2022, Dijon Métropole propose d'apporter son soutien financier à hauteur de 36 000 € à l'association Créativ', compte tenu du cadre intercommunal de son intervention dans le domaine de l'insertion, notamment des publics des quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

LE BUREAU,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le projet de convention joint au présent rapport ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention et l'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser une subvention de 36 000 € à CREATIV' ;
- **de prélever** la somme sur le budget 2022 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 35

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 7

DONT 5 PROCURATION(S)